

Vente de biens immobiliers appartenant à la Ville d'Epernay

Découvrez les biens immobiliers mis en vente actuellement par la Ville d'Epernay.

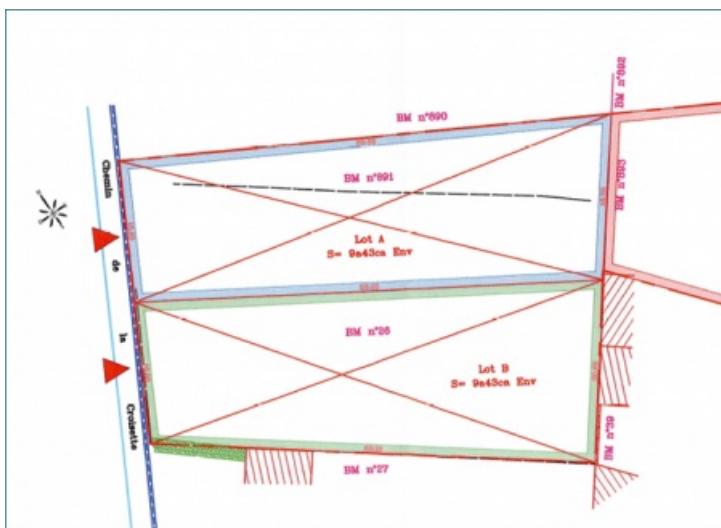


Lot à bâtir (943 m²) :

Parcelle à bâtir d'une contenance de 943 m², située dans le quartier des Futies, secteur Coteaux Ouest.

Le bien sera obligatoirement destiné à la construction d'un pavillon individuel. Ecoles maternelle et élémentaire à proximité, centre-ville à moins de 800 mètres. Secteur calme et recherché.

- **Contenance** : 943 m²
- **Désignation cadastrale** : section BM n°900, lot B au plan
- **Document d'urbanisme constituant le lot à bâtir fourni**
- **Prix de vente** : 150 € / m²



Extrait de plan de géomètre



Vue du terrain depuis le chemin de la Croisette

2 parcelles à bâtir (2 x 400 m² environ) :

2 parcelles à bâtir d'une surface approximative de 400 m² chacune, situées à proximité immédiate du centre-ville.

Les parcelles seront à délimiter par voie de bornage aux frais de l'acquéreur. La désignation des parcelles avant découpage cadastral est BN n°184 et BN n°185.

Les terrains seront obligatoirement destinés à la construction d'un pavillon individuel.

- **Surface à céder : 2 x 400 m² environ**
- **Prix de vente : 150 € / m²**





Vue des parcelles depuis le sentier du Plateau

Local commercial (400 m²) :

Local commercial en copropriété, d'une surface de 310 m² environ en rez-de-chaussée et 90 m² environ en sous-sol, situé en centre-ville, à proximité immédiate de l'avenue de Champagne.

Le bien dispose d'une large vitrine en façade.

A l'intérieur, possibilité d'aménager les 9 bureaux existants, répartis autour d'un vaste patio situé sous un puits de lumière. La construction date de 1927 : une belle adresse, beaucoup de cachet.

- **Chauffage** : gaz
- **Diagnostics disponibles** : DPE, amiante, plomb, certificat de mesurage
- **Règlement de copropriété et derniers procès-verbaux d'Assemblée générale**
- **Prix de vente** : 530 000 €



Façade extérieure



Espaces intérieurs

Infos pratiques

Important : les ventes sont soumises à la délibération du Conseil municipal.

L'acte authentique sera signé chez le notaire.

Contact

Pour plus d'informations, contactez le service Patrimoine immobilier et Prospective foncière de la Ville à l'adresse suivante : patrimoine@ville-epernay.fr